

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	2	17	17	0	0

OBJET :
DEL2025-004-FINANCES :
Approbation du compte de gestion 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-13 relatifs à l'exécution des budgets locaux,

VU le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2024, retraçant l'ensemble des opérations budgétaires de la commune,

VU le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024, présenté par M. le Maire,

CONSIDERANT que le compte de gestion du Trésorier Municipal et le compte administratif 2024 sont concordants et présentent les mêmes résultats,

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 920 190.10 €	4 475 000.63 €
INVESTISSEMENT	1 868 118.05 €	2 306 652.37 €
TOTAL	5 788 308.15 €	6 781 653.00 €

Sur l'avis de la Commission Finances du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2024,
- **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **DONNE QUITUS** au Trésorier Municipal pour sa gestion de l'exercice 2024.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **- 7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le **- 7 AVR. 2025**

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

